



CARTE SCOLAIRE 2019

*Suite à la réunion du groupe de travail 1^{er} degré et
du CT Académique du mercredi 23 janvier,
toutes nos craintes sont confirmées !*



*Avec 94 postes pour les Bouches du Rhône,
quelles conséquences pour nos écoles ?*

**La situation est alarmante : *Etablissez vos besoins dans votre école et transmettez-les au
SNUDI FO !***

**Rassemblement devant l'IA le jeudi 7 février à 9h00 (jour du groupe de travail
carte scolaire) pour l'amélioration des conditions de travail par la baisse des effectifs
dans toutes les classes et la création des postes nécessaires !**

URGENT : Envoyez votre fiche enquête carte scolaire

A TELECHARGER : [Format DOC](#) [Format PDF](#)
ou [en ligne >>ICI<<](#)

Compte rendu du GT 1^{er} degré du CTA

► Une « sérénité » non partagée...

L'administration a présenté son projet d'affectation des moyens entre les 4 départements en présence des 4 DASEN au groupe de travail sous la présidence du Secrétaire Général du rectorat. La discussion a continué sous la présidence du Recteur dans le CTA qui faisait immédiatement suite.

Avec une **dotation de 110 postes supplémentaires pour toute l'académie**, l'administration estime qu'elle a les moyens de faire face à la hausse démographique et de permettre l'achèvement des dédoublements des CP et CE1 en éducation prioritaire.

Pourtant, malgré l'insistance des représentants FO, l'administration a refusé de donner le nombre précis de postes nécessaires pour le dédoublement des CE1 en REP, prétextant que les opérations de carte scolaire ne sont pas encore finalisées.

On en peut que s'inquiéter de l'incapacité de l'administration à fournir des chiffres précis et la réalité des chiffres est en opposition totale avec son enthousiasme !

► La réalité des chiffres

Répartition des postes décidées par l'Administration :

Département	2019	2018 (rappel)
Alpes de Hautes Provence	0	0
Hautes Alpes	- 5	- 4
Vaucluse	+ 21	+ 52
Bouches du Rhône	+ 94	+ 205
TOTAL	+ 110	+ 253

Faudrait-il nous estimer « heureux » d'avoir une dotation positive cette année encore alors qu'il y a 2 fois moins de postes que l'an passé ? **111 postes en moins pour les Bouches du Rhône !**

L'an passé, 101 classes de CP en REP ont été ouvertes. Logiquement, ces élèves en classe « 100% de réussite » devraient passer en CE1 à la prochaine rentrée.

Selon nos calculs, il faudra donc dédoubler 101 CE1 en REP.

La dotation de 94 postes ne permet même pas de répondre à cette priorité ministérielle !

Sans compter la nécessité d'ouvrir environ 28 classes supplémentaires pour accueillir les 650 élèves supplémentaires prévus.

Ces chiffres avancés par FO, n'ont pas été contestés par l'Administration !

► Toutes les écoles, tous les collègues seront victimes de cette carte scolaire

Quid de la nécessité d'abaisser concrètement le nombre d'élèves par classe à 25 ?

Quid de la création nécessaire des postes de remplaçants pour que pas une classe ne se retrouve sans enseignant ?

Quid de la création des postes d'enseignants spécialisés et RASED pour accueillir de plus en plus d'élèves en situation d'inclusion « forcée » et aussi faire face aux difficultés scolaires de tous les élèves ?

Quid de l'amélioration des conditions de travail des directeurs par des décharges et une aide administrative pour faire face à des tâches sans cesse grandissantes ?

Cette dotation annonce inévitablement une carte scolaire « sanglante » :

- une nouvelle avalanche de fermetures de classes ;
- de nouveaux refus d'ouverture, au prétexte certainement que le seuil atteint n'est qu'un simple « repère » et que la décision doit être prise au cas par cas ;
- une multiplication de fusions d'écoles, pour « économiser » des postes de directeurs et d'adjoints, mesure correspondant au le projet de loi annoncé par le Ministre créant un statut de directeur supérieur hiérarchique et procédant à une « réorganisation administrative de l'école », avec l'objectif avéré de réduire drastiquement le nombre d'écoles et de supprimer la spécificité de la maternelle ;
- de nouveaux refus de temps partiel, des limitations de mutation...

► Impossible d'accepter les conditions annoncées de la rentrée scolaire dans le département !

Pour FO, il est impossible de cautionner ces choix, dictée par la déclinaison de la politique d'austérité du gouvernement dans l'Education nationale !

D'ores et déjà des collègues ont commencé à se mobiliser, les maternelles Longchamp et Sinoncelli de Marseille ont déposé des motions définissant les besoins de leurs écoles au rectorat, le jour du CTA.

D'autres ont prévu de se réunir pour définir les besoins de leurs écoles.

Ils ont raison ! Ils ont bien sûr l'entier soutien du SNUDI-FO qui a relayé les demandes !

Pour le SNUDI-FO 13 il y a urgence en effet à se regrouper dans toutes les écoles, à établir précisément les revendications avec le syndicat :

- Arrêt des fermetures de classes, baisse des effectifs, prise en compte des situations particulières
- Création de tous les postes nécessaires sur la base des besoins établis par les enseignants eux-mêmes
- Non à la fusion des écoles et à la constitution d'un établissement unique avec des sites par cycle (EPEP), maintien d'un directeur dans chacune des écoles, maintien d'écoles à taille humaine et maintien de la spécificité de l'école maternelle, non aux fusions maternelle/élémentaire
- Non à tout statut de directeur supérieur hiérarchique où de tutelle du principal du collège sur les écoles
- Création des postes spécialisés (psy, RASED...)

RASSEMBLEMENT devant l'IA le jeudi 7 février à 9h (GT carte scolaire)

[préavis de grève national](#)

Face à l'offensive du gouvernement contre nos retraites, nos salaires, notre statut, nos conditions de travail, l'heure est à la mobilisation générale avec les organisations syndicales pour nos revendications.

Prenez connaissance du **communiqué national du SNUDI FO** : [Rentrée 2019 dans les écoles : le tour de passe-passe du ministre !](#)

Fiche-enquête « carte scolaire 2019 »



[pdf](#)

[doc](#)

ou [en ligne >>ICI<<](#)

Les précisions de vos renseignements nous permettront de mettre en parallèle les chiffres avancés par l'Administration qui souvent sont « sous-évalués » par rapport à la réalité et aux besoins.

Une fois remplie, vous pouvez la retourner au **SNUDI FO 13, au plus tard pour le mercredi 6 février**

📄 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE

📠 fax : 09.57.49.82.49

✉ mail : contact@snudifo13.org

Comme chaque année, tous les dossiers confiés aux délégués FO seront étudiés et défendus lors des différentes instances.

Le SNUDI FO 13 soutiendra toutes les initiatives des collègues et des parents d'élèves pour défendre leur école, les postes, les ouvertures nécessaires et les non fermeture de classes.

Lire notre tutoriel : [Carte scolaire, comment ça marche ?](#)

Calendrier prévisionnel

Jeudi 7 février	GT CTSD	Présentation des documents de travail avec les effectifs et annonce des décisions d'ouvertures/fermetures par le DASEN. FO défendra les dossiers transmis
Lundi 25 février	CTSD	Entérine les mesures prises par le DASEN. FO défendra les dossiers en fonction des nouveaux éléments en sa possession Attention, retour des congés !!
Lundi 4 mars	CTSD (repli)	Date de secours si au CTSD du 25 février le quorum n'est pas atteint ou si les organisations syndicales votent unanimement contre la carte scolaire présentée
Vendredi 8 mars	CDEN	Validation de la carte scolaire en Préfecture devant les élus et les fédérations de parents d'élèves. FO défendra encore les derniers dossiers

Retrouvez toutes les infos mise à jour de la « carte scolaire 2019 », sur notre site → [>ICI<](#)



Vos délégués FO en CTSD/CDEN :

PELONE-CARRIE Vannina : 07.81.69.89.38

MEDJADJ Corinne : 06.07.58.45.68

En cas d'urgence : 07.62.54.13.13 – cartescolaire@snudifo13.org

Se syndiquer au SNUDI FO 13 en 2019 C'est le moment !



[Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger ICI](#)

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).
Le 1^{er} sera débité fin janvier 2019.

Les cotisations de nos syndiqués sont **les seules ressources du syndicat** et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- ▶ 66% de la cotisation est déductible des impôts
- ▶ être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficié du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- ▶ adhésion automatique à l'AFOC, 2^{ème} association de consommateurs française
- ▶ la définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du Conseil Syndical)... On a coutume de dire que « Qui paie, commande » donc à FO ce sont les adhérents qui le souhaitent qui définissent les orientations que l'on peut avoir (lors des AG, conseils syndicaux, etc...).
- ▶ participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- ▶ Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance professionnelle complémentaire par le contrat collectif « protection vie professionnelle » que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org